Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

Direction Régionale
des Affaires Culturelles
Lorraine

Atlas des patrimoines

Localisation et descriptif des sites archéologiques disponibles sur l'Atlas des patrimoines

Mode d'emploi

Rappel

Ces informations archéologiques présentent l'état actuel des données issues de la carte archéologique nationale, susceptible d'être mise à jour et complétée.

Les prospections, sondages ou fouilles sur les sites archéologiques sont soumis à l'autorisation préalable du Préfet de région, ainsi qu'à l'autorisation des propriétaires des terrains concernés.

L'usage de détecteurs de métaux sur des sites archéologiques ou dans le but de découvrir des vestiges archéologiques est proscrit, hormis dans le cadre de recherches autorisée par le Préfet de région (article L.542-1 du code du patrimoine). Tout creusement dans le sol susceptible de porter atteinte à un gisement archéologique relève d'un acte de fouille clandestine, susceptible de poursuites (article L.322-2 du code pénal).

Mai 2015

Afficher les sites

1. Dans la rubrique « recherche géographique » et le menu « sélectionner une région », choisir LORRAINE

2. dans la rubrique « recherche thématique » et le menu « sélectionner un thème », choisir un thème

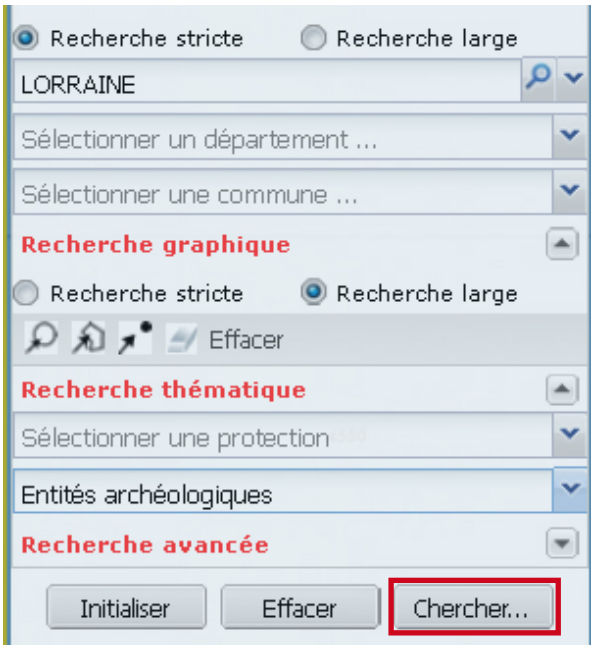

3. puis valider par CHERCHER

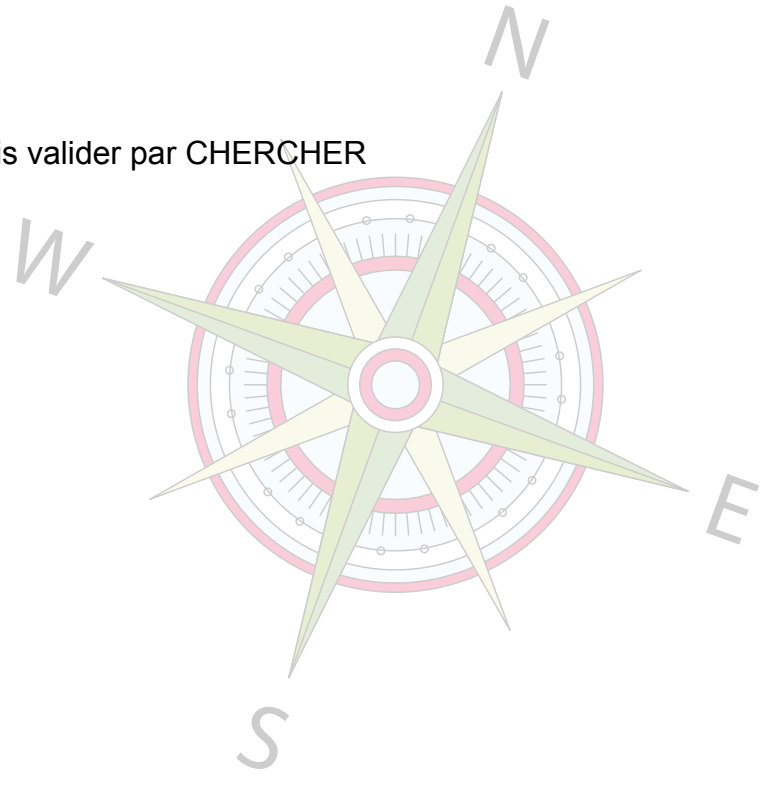

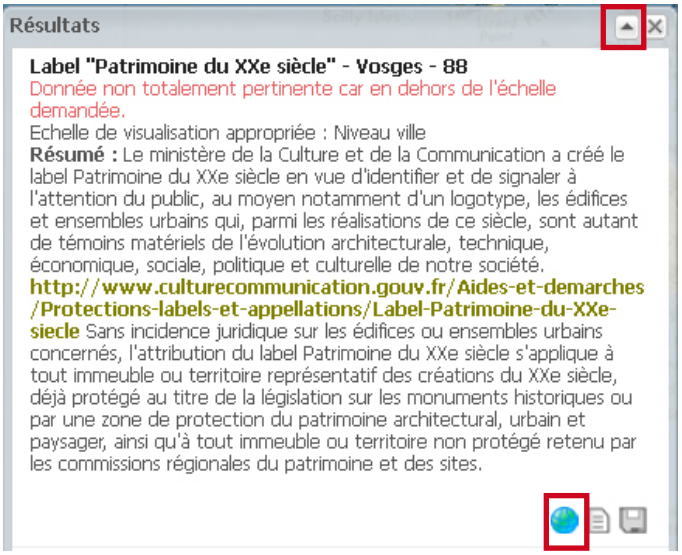
Résultats
Label "Patrimoine du XXe siècle" - Vosges - 88
Donnée non totalement pertinente car en dehors de l'échelle demandée.
Echelle de visualisation appropriée : Niveau ville
Résumé : Le ministère de la Culture et de la Communication a créé le label Patrimoine du XXe siècle en vue d'identifier et de signaler à l'attention du public, au moyen notamment d'un logotype, les édifices et ensembles urbains qui, parmi les réalisations de ce siècle, sont autant de témoins matériels de l'évolution architecturale, technique, économique, sociale, politique et culturelle de notre société.
http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-et-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Patrimoine-du-XXe-siecle Sans incidence juridique sur les édifices ou ensembles urbains concernés, l'attribution du label Patrimoine du XXe siècle s'applique à tout immeuble ou territoire représentatif des créations du XXe siècle, déjà protégé au titre de la législation sur les monuments historiques ou par une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, ainsi qu'à tout immeuble ou territoire non protégé retenu par les commissions régionales du patrimoine et des sites.

4. à l'apparition de la fenêtre « résultats », sélectionner le globe de la « Carte archéologique nationale » puis réduire la fenêtre.

Afficher une zone

5. dans le menu « rechercher »
et la rubrique « recherche géographique »,
sélectionner un département, puis une commune, et cliquer sur la loupe correspondante.

Changement de fond de carte et édition

6. Le fond cartographique peut être modifié en sélectionnant dans la rubrique « composer sa carte »,
au choix, le fond cadastral, le fond de carte IGN, l'ortho-imagerie, le fond de carte de Cassini ou le fond de carte état-major.

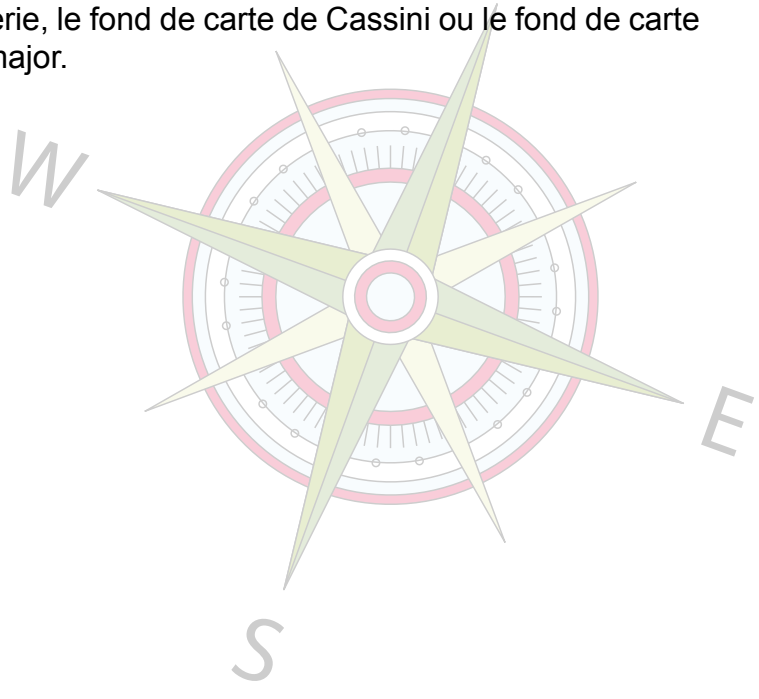

7. Vous obtenez ainsi la carte de susceptibilité archéologique de la zone concernée et pouvez l'éditer.

8. pour consulter la description d'un site, sélectionner «i» puis pointer le triangle souhaité

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine
6, place de Chambre
57045 Metz Cedex 01
Téléphone : +33 3 87 56 41 00
Télécopieur : + 33 3 87 75 28 28